



Attestation de parution

Dossier n°280913

Le 02/11/2022

Référence client : AVIS D'ENQUETES
PUBLIQUES CONJOINTES PARCELLAIRE

COMMUNE D'ESPARRON-DE-VERDON

Support de publication

Journal	TPBM - Semaine Provence
Date de publication	09/11/2022
Département	Journal habilité dans les départements : 04, 05, 13, 83 et 84

Texte de l'annonce

LES PUBLICATIONS COMMERCIALES

SAS capital 500.000 euros
32, cours Pierre Puget 13006 MARSEILLE
Tél. 04 91 13 66 00
RCS Marseille B056 806 854
siret 056 806 854 00032
n° TVA FR = 13056806854

ANNONCES LÉGALES DIVERS

Alpes-de-Haute-Provence



Préfecture
Secrétariat général
Direction de la citoyenneté et
de la légalité

Avis d'enquêtes publiques conjointes sur le territoire de la commune d'ESPARRON-DE-VERDON

Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique d'un projet d'acquisition d'immeubles en vue de l'aménagement de sécurité du chemin de l'Hubac des Deffends et son élargissement partiel

Enquête parcellaire

Le public est informé qu'il sera procédé, en exécution de l'arrêté préfectoral n° 2022-306-001 du 2 novembre 2022, sur le territoire de la COMMUNE d'ESPARRON-DE-VERDON, à des enquêtes publiques conjointes préalables à l'aménagement de sécurité du chemin de l'Hubac des Deffends, à l'aménagement d'aires de retournement, à l'élargissement partiel de la voie, à la mise en place de dispositifs de lutte contre les incendies.

**Seront ainsi organisées pendant 17 jours consécutifs,
du 21 novembre 2022 à 9 h au 7 décembre 2022 à 12 h**

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet;
- une enquête parcellaire destinée à identifier les parcelles à acquérir pour la réalisation de ce projet.

Les pièces du dossier et les registres d'enquêtes à feuillets non mobiles, paraphés par le commissaire enquêteur et le maire, seront déposés à la mairie d'ESPARRON-DE-VERDON pendant la durée de l'enquête, afin que chacun :

- puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture au public des bureaux de la mairie, soit :

- les lundis, mercredis et vendredis matin de 9 h à 12 h ;
- les mardis et jeudis après-midi de 14 h à 17 h ;
- et consigner éventuellement ses observations sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie d'ESPARRON-DE-VERDON, ou bien encore par messagerie électronique à l'adresse suivante : pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr en précisant dans l'intitulé le lieu et l'objet de l'enquête publique.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou gratuitement sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence dans la rubrique publications/enquêtes publiques/commune d'Esparron de Verdon.

Madame Françoise BROILLIARD, architecte retraitée, est désignée comme commissaire enquêteur pour conduire les enquêtes publiques précitées. Elle recevra en personne, les observations du public à la mairie d'ESPARRON-DE-VERDON le 21 novembre 2022 de 9 h à 12 h, le 30 novembre 2022 de 9 h à 12 h et le 7 décembre 2022 de 9 h à 12 h.

Pendant l'enquête publique les observations pourront lui être adressées par voie postale à la mairie d'ESPARRON-DE-VERDON, le Village, 04800 ESPARRON-DE-VERDON.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie d'Esparron de Verdon ainsi qu'à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence à Digne-les-Bains. Par ailleurs, toute personne qui en exprimera le souhait pourra, après la clôture de l'enquête, demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence au bureau des affaires juridiques et du droit de l'environnement.

(EP14853)